

Règlement communal d'urgence temporaire de circulation

Route barrée rue de l'Ecole à Eischen

En raison de la réalisation d'une tranchée en voirie dans la rue de l'Ecole à Eischen, le collège échevinal, lors de sa séance du 8 juillet 2025, a voté un règlement temporaire de circulation avec la teneur suivante :

- Art. 1 : Du lundi, 14 juillet 2025, à partir de 7h00 jusqu'au vendredi, 25 juillet 2025 inclus, toute circulation dans la rue de l'Ecole à Eischen est interdite sur le tronçon limité entre les maisons sises 1 et 7.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 8 juillet 2025

Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

Paul Reiser



Serge Hoffmann